

Toxicité des cortinaires

Autor(en): **Römer, Elvezio**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Pilzkunde = Bulletin suisse de mycologie**

Band (Jahr): **68 (1990)**

Heft 11

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-936426>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Littérature: Voir texte en allemand.

Photo et description: Markus Wilhelm, 4123 Allschwil

Traduction: F. Brunelli

***Stropharia luteo-nitens* (Vahl ex Fr.) Quél.**

Simile alla *Stropharia semiglobata*, se ne distingue per la papilla e i basidi bisporici.

Cappello: Largo 1—4 cm, giovane conico come una *Psilocybe*, in seguito da emisferico a espanso, ma sempre con papilla ottusa, *mucillaginoso*, igrofano, talvolta striato, orla spesso appendicolato, giallo miele, in seguito sbiadisce sull'ocra.

Lamelle: Normalmente fitte, molto larghe, bruno a bruno nero, superficie spesso chiazzata di nero, filo un poco più chiaro, adnate.

Gambo: 6—10 cm × 1,5—3 mm, sottile, diritto, cilindrico, glabro e mucoso (spesso debolmente) con anello sottile e fugace, verso la base sovente un poco zigrinato.

Carne: Sottile, concolore al cappello, odore aromatico-terroso, sapore ± insignificante.

Habitat: In terreni erbosi e pascoli senza concimazioni eccessive, gregario ma non frequente.

Microscopia: *Spore:* sporata bruno nero scuro, spore grandi, con poro germinativo, 15—20 × 9—12 µm. *Basidi* a due spore. Filo delle lamelle con peli marginali.

Osservazioni: *S. luteo-nitens* difficilmente può essere confusa, la ben nota *S. semiglobata* è vicina a questa specie, ma non è mai conica e non ha mai papilla, cresce in prati grassi e su concime. *Agrocybe semiorbicularis* è in generale asciutta e non ha nessun anello. Quale unica specie con basidi bisporici la *S. luteo-nitens* occupa una posizione particolare nel suo genere.

Bibliografia: Si veda il testo in tedesco.

Foto e testo: Markus Wilhelm, 4123 Allschwil

Traduzione: E. Zenonè

Toxicité des cortinaires

Dans le compte rendu de la séance du 9 mai 1989 de la Société Mycologique de France (SMF), rapporté dans le Bulletin N° 105 de la SMF; fascicule 3-1989, page (105), on trouve les lignes suivantes:

«*Monsieur Azéma, au sujet de l'intoxication survenue dans la région lyonnaise il y a quelques années, de syndrome orellanien et attribuée à Cortinarius splendens, présente des détails donnant à penser que la détermination, qui n'avait pas été faite sur les spécimens de la cueillette fatale, était inexacte. Se référant à divers travaux parus à ce sujet, il estime que le C. splendens, ne contenant pas d'orellanine et dont la teneur en cortinarine est comparable à celle de C. turmalis, considéré comme comestible et qu'il a lui-même consommé, est en réalité comestible*».

Confronté à une affirmation aussi péremptoire qui contraste avec le tapage provoqué par l'intoxication survenue dans la région lyonnaise en octobre 1979, j'ai estimé nécessaire une analyse des faits ainsi que de la littérature concernant la toxicité des cortinaires.

Après les empoisonnements connus et vérifiés en Pologne dans les années 50, Grzymala a isolé dans le *Cortinarius orellanus* (Fr.) Fr., en 1962, une substance toxique qu'il a nommée **orellanine**; cette substance provoque chez les animaux de laboratoire les mêmes symptômes toxiques que le champignon lui-même. Testa, en analysant en 1970 l'ensemble des extraits au méthanol du même champignon, a pu isoler une série de substances polypeptidiques; Testa nomme grzymaline, benzoïne a et b, cortinarine les 4 principaux composants isolés. En 1979, Antkowiak et Gessner, après avoir isolé l'orellanine pure, en ont déterminé la formule chimique de structure: il s'agit d'une N,N' — dioxyde de tétrahydroxyde — 3,3',4,4' bibyridine — 2,2', et la synthèse chimique totale de la molécule a été réalisée en 1984. D'autres auteurs ont plus tard isolé l'orellanine chez *Cortinarius speciosissimus* Kühn. & Romagn. (synonymisé

aujourd'hui avec *C. orellanoides* Henry); ils ont aussi confirmé sa formule moléculaire ainsi que sa néphrotoxicité.

D'autres composés fluorescents, différents des précédents, ont été isolés dans *C. speciosissimus* et, en 1982, Caddy & al. ont montré leur structure polypeptidique. Plus tard on a identifié 3 composants principaux de structures analogues, soit les cortinarines A, B et C; les deux premières sont toxiques, mais pas la troisième (Tebbett & al., 1983; Tebbett & Caddy, 1983, 1984; Tebbett, 1984). Des recherches ultérieures, concernant 61 espèces de Cortinaires appartenant à divers sous-genres, ont démontré la présence des cortinarines A et C dans 60 espèces; deux espèces seulement (*C. orellanus* et *C. orellanoides* = *C. speciosissimus*) contiennent aussi de la cortinarine B, et *C. violaceus* ne contient que de la cortinarine C (voir le tableau).

Selon Tebbett & Caddy (1984b), le degré de toxicité des cortinaires serait déterminé par la somme des concentrations relatives des cortinarines A et B. Sylvie Rapior et Claude Andary (1988) mettent en doute la toxicité de ces molécules et font observer que les cortinarines A et B ne sont présentes simultanément que chez *C. orellanus* (Fr.) Fr. et chez *C. orellanoides* Hry (= *C. speciosissimus*).

Gamper, dans sa thèse (1977) a déjà démontré la présence de composés polypeptidiques. Des expériences ultérieures de Kürsteiner, en utilisant des extraits purifiés de *C. orellanus* selon les méthodes proposées par Wieland et Palysa pour nourrir les souris, en ont prouvé la non toxicité. Moser écrit en 1983: «Ces résultats ne permettent pas d'exclure la présence de cyclopeptides, substances du type amatoxine, dans les Cortinaires de la section Orellani, mais nous n'avons aucune preuve de leur toxicité et il semble probable qu'elles n'ont qu'un rôle mineur dans les intoxications par *C. orellanus* et *C. speciosissimus*. La toxicité de l'orellanine purifiée est absolument suffisante en elle-même pour déclarer extrêmement toxiques les espèces en question».

L'orellanine pure est une substance incolore à fluorescence bleu azur; elle est très instable à la lumière, en particulier sous rayons ultra-violets. Sous l'action de la lumière, l'orellanine purifiée se transforme en une substance non toxique, l'orelline. Dans le champignon, par contre, l'orellanine est parfaitement thermostable, insensible à la lumière et à la dessiccation (comme l'ont montré des analyses faites sur exsiccata vieux de 60 ans). Peut-être que cette extrême instabilité de la substance purifiée peut expliquer les résultats contradictoires obtenus par divers chercheurs. (Voir le tableau dans le corps du texte original en italien).

L'examen du tableau, page 195, nous laisse un peu perplexe. *Cortinarius turmalis*, considéré comme bon comestible, contient autant de cortinarine A que *Cortinarius splendens*, qui aurait causé les graves intoxications de 1979 dans la région de Lyon. Et pourtant, *C. turmalis* est un champignon consommé et apprécié par divers mycologues, et il n'a jamais causé aucun incident. De plus, jusqu'en 1980, les Cortinaires suivants, à chair jaune, étaient admis à la vente sur le marché de Lausanne: *C. fulmineus*, *C. fulgens*, *C. percomis*, *C. orichalceus*, *C. odorifer*, *C. prasinus* et *C. atrovirens*. Selon Moser (1986), *C. vitellinus* n'est pas toxique non plus; récemment (Melot 1987!), on tend à synonymiser *C. splendens* Hry avec *C. vitellinus* Mos.

A la suite de ce qui précède, on peut émettre l'hypothèse d'une erreur d'appréciation dans le cas du grave empoisonnement de Lyon. La détermination des champignons s'est faite a posteriori: on a déterminé des champignons récoltés 10—12 jours plus tard, dans la même station où eut lieu la cueillette fatale. Mais, si la détermination de cette seconde récolte s'est faite correctement par des spécialistes, il demeure un doute très sérieux sur l'identité des champignons consommés le 7 septembre, ceux-ci n'ayant pas été contrôlés!

Erreur d'appréciation, avons-nous dit: La vrai responsable de l'intoxication, était-ce *Cortinarius splendens*?

Dr Elvezio Römer, toxicologue de l'USSM

(Traduction: F. Brunelli)

(cf.: Remerciements et bibliographie dans le texte original en italien)